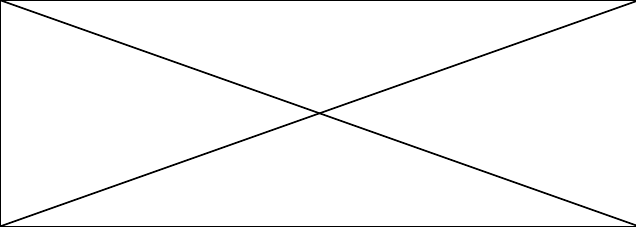


Pièces constitutives des dossiers de recrutement des enseignants-chercheurs

| | Professeur des universités | Maître de conférences |
|-----------------------------------|---|---|
| | Arrêté du 13 février 2015 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des professeurs des universités | Arrêté du 13 février 2015 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences |
| Concours commun Article 10 | <p>Déclaration candidature Galaxie datée avec la signature du candidat</p> <p>Copie pièce identité avec photographie</p> <p>Pièce attestant de la possession de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat d'Etat</p> <p>CV donnant présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations, activités</p> <p>Copie du rapport de soutenance du diplôme produit</p> <p>Un exemplaire d'au moins un des travaux, ouvrages, articles et réalisations parmi ceux mentionnés dans le curriculum vitae.</p> | <p>Déclaration candidature Galaxie datée avec la signature du candidat</p> <p>Copie pièce identité avec photographie</p> <p>Pièce attestant de la possession de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat</p> <p>CV donnant présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations, activités en mentionnant les travaux qui seront adressés en cas de convocation à une audition</p> <p>Copie du rapport de soutenance du diplôme produit</p> |
| Concours Article 12 |  | <p>Déclaration candidature Galaxie datée avec la signature du candidat</p> <p>Copie pièce identité avec photographie</p> <p>Pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches</p> <p>Une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées au 2° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 et précisant les conditions d'ancienneté requises</p> <p>CV donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations, activités en mentionnant les travaux qui seront adressés en cas de convocation à une audition</p> <p>Copie du rapport de soutenance du diplôme produit</p> |
| Mutation Article 6 | <p>Déclaration candidature Galaxie datée avec la signature du candidat</p> <p>Copie pièce identité avec photographie</p> <p>CV donnant présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations, activités</p> <p>Copie du rapport de soutenance du diplôme détenu</p> <p>Une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat, permettant d'établir sa qualité de professeur des universités et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures ou accord du chef d'établissement dans le cas où cette condition de durée des fonctions n'est pas remplie (exeat)</p> <p>Un exemplaire d'au moins un des travaux, ouvrages, articles et réalisations parmi ceux mentionnés dans le curriculum vitae.</p> <p>Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et qui souhaiteraient candidater dans le cadre des dispositions prévues à l'article 9-3 du décret 84-431 du 6 juin 1984 doivent fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'ils sont mariés, une copie du livret de famille ; - s'ils sont pacsés, une attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou du certificat de grossesse ; - s'ils sont concubins, une photocopie de l'acte de naissance du ou des enfants ou des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ; - une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAFF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers. <p>Les candidats en situation de handicap souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir le document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées au 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.</p> | <p>Déclaration candidature Galaxie datée avec la signature du candidat</p> <p>Copie pièce identité avec photographie</p> <p>CV donnant présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations, activités en mentionnant les travaux qui seront adressés en cas de convocation à une audition</p> <p>Copie du rapport de soutenance du diplôme détenu</p> <p>Une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de maître de conférences et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou l'accord du chef d'établissement dans le cas où cette condition de durée des fonctions n'est pas remplie (exeat)</p> <p>Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et qui souhaiteraient candidater dans le cadre des dispositions prévues à l'article 9-3 du décret 84-431 du 6 juin 1984 doivent fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'ils sont mariés, une copie du livret de famille ; - s'ils sont pacsés, une attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou du certificat de grossesse ; - s'ils sont concubins, une photocopie de l'acte de naissance du ou des enfants ou des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ; - une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers. <p>Les candidats en situation de handicap souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir le document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.</p> |

Pièces constitutives des dossiers de recrutement des enseignants-chercheurs

| | Professeur des universités | Maître de conférences |
|---|---|---|
| | Arrêté du 13 février 2015 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des professeurs des universités | Arrêté du 13 février 2015 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences |
| Détachement Article 8 | Déclaration candidature Galaxie datée avec la signature du candidat | Déclaration candidature Galaxie datée avec la signature du candidat |
| | Copie pièce identité avec photographie | Copie pièce identité avec photographie |
| | CV donnant présentation analytique de travaux, ouvrages, articles, réalisations, activités | CV donnant présentation analytique de travaux, ouvrages, articles, réalisations, activités en mentionnant les travaux qui seront adressés en cas de convocation à une audition |
| | Copie rapport de soutenance du diplôme détenu | Copie rapport de soutenance du diplôme produit le cas échéant |
| | Une attestation délivrée par l'administration, l'organisme ou l'établissement public dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à une des catégories visées à l'article 58-1 du décret du 6 juin 1984 et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emploi d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions. | Une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à une des catégories visées à l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emploi d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions. |
| | 1 exemplaire des travaux remarquables qui ne seraient pas disponibles sur les bases de données bibliographiques, le cas échéant. | Copie HDR ou doctorat pour les fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des MCF |
| | Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et qui souhaiteraient candidater dans le cadre des dispositions prévues à l'article 9-3 du décret 84-431 du 6 juin 1984 doivent fournir : | Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et qui souhaiteraient candidater dans le cadre des dispositions prévues à l'article 9-3 du décret 84-431 du décret du 6 juin 1984 doivent fournir : |
| | - s'ils sont mariés, une copie du livret de famille ; | - s'ils sont mariés, une copie du livret de famille ; |
| | - s'ils sont pacsés, une attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou du certificat de grossesse ; | - s'ils sont pacsés, une attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou du certificat de grossesse ; |
| | - s'ils sont concubins, une photocopie de l'acte de naissance du ou des enfants ou des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ; | - s'ils sont concubins, une photocopie de l'acte de naissance du ou des enfants ou des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ; |
| | - une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers. | - une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers. |
| | Les candidats en situation de handicap souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir le document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet du détachement. | Les candidats en situation de handicap souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir le document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet du détachement. |
| Enseignant-chercheur exerçant une fonction d'un niveau équivalent dans un Etat autre que la France | Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français. | Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français. |
| | Déclaration candidature Galaxie datée avec la signature du candidat | Déclaration candidature Galaxie datée avec la signature du candidat |
| | Copie pièce identité avec photographie | Copie pièce identité avec photographie |
| | CV donnant présentation analytique de travaux, ouvrages, articles, réalisations, activités | CV donnant présentation analytique de travaux, ouvrages, articles, réalisations, activités en mentionnant les travaux qui seront adressés en cas de convocation à une audition |
| | Copie de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent à l'HDR ou doctorat d'Etat et rapport de soutenance, le cas échéant | Copie de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveaux équivalents à l'HDR ou doctorat d'Etat et rapport de soutenance, le cas échéant |
| | Une attestation délivrée par l'employeur actuel indiquant la nature des fonctions exercées et la durée des services dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger | Une attestation délivrée par l'employeur actuel indiquant la nature des fonctions exercées et la durée des services dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger |
| | Un exemplaire d'au moins un des travaux, ouvrages, articles et réalisations parmi ceux mentionnés dans le curriculum vitae. | |